

Conseil Municipal du 3 mai 2017

Procès-Verbal

Présents : BARJOU C. - BOMONT Y. - CÊTRE D. - CHALMEY A. - KALANQUIN J.P. - VIEILLE I. - LUAS A. - LUAS C. - J.F. GARCIA - C. CLERC

Absente : DORMOY L.

Absent(s) excusés : FALLOT J.P. - ROBIN M.P. - FAIVRE J.P. - MASSON S.

Secrétaire de séance : BARJOU C.

Travaux rue du Mt Prévoir

Suite aux travaux d'assainissement, et après discussion en commission travaux sur le choix de l'entreprise, nous allons procéder à la réalisation d'un trottoir en continuité de celui existant sur 170 m de longueur (depuis la fin des bordures voie douce jusqu'à la borne à incendie, sur le côté gauche en descendant sur Epenoux depuis Pusy. L'entreprise retenue est : ROGER MARTIN pour un montant de travaux s'élevant à 25 580,50 € HT.

Une convention doit être signée avec le Département pour la réfection de la chaussée à cet endroit pour un montant de 10 494,50 € HT.

Charges	
Département	Commune
5 753,30 € HT	4 741,20 € HT

DCM : Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, sur le choix de l'entreprise, sur le montant des travaux, et donne ainsi pouvoir au maire pour leur enclenchement et signature de la convention avec le Département

Indemnités de fonction des élus - Nouveaux barèmes indemnitaires

Le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en application :

- De l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction (de 1015 à 1022), résultant de la réforme dans le cadre du protocole Parcours Professionnels. Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)
 - De la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.
- Une nouvelle délibération est nécessaire puisque la précédente faisait référence à l'ancien indice brut terminal 1015.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)

Depuis l'année 2000, notre commune bénéficie de l'ensemble des services (hors animation) proposés par le Relais Parents Assistants Maternels de Vesoul, sans aucune contrepartie financière.

Au 1^{er} avril 2017, l'animatrice du Relais Parents Assistants Maternels de Vesoul quittera ses fonctions.

Confronté comme l'ensemble des collectivités territoriales à une gestion budgétaire de plus en plus rigoureuse, le CCAS de Vesoul procède à une réorganisation de ce service.

Aussi et afin que nous puissions répondre à la demande de notre population dans ce domaine à compter du 1^{er} mai 2017, deux possibilités nous sont proposées :

- La liste des assistants maternels agréés sur notre commune nous sera adressée comme actuellement, une fois par an, par le Service de la Protection Maternelle Infantile.
- Si nous souhaitons que le CCAS de Vesoul continue depuis son siège social
- de suivre la mise à jour de la liste de nos assistants maternels afin de la transmettre à nos familles,

- - de répondre aux interrogations de nos assistants maternels.
- - de répondre aux familles de notre commune.
- - de diffuser le journal trimestriel du Relais Parents Assistants Maternels aux assistants maternels de notre commune.

Pour cela, il nous est proposé de passer une convention avec le CCAS de Vesoul qui formalisera les obligations respectives.

Pour ce service apporté, une participation financière des communes adhérentes est sollicitée. Cette participation annuelle sera basée sur le nombre d'assistants maternels agréés sur notre commune au 1^{er} janvier de l'année de référence et fixée à 120 € par assistant maternel.

A titre d'information, pour notre commune, cette participation pour l'année 2017 s'élèverait à 120 € x 4 assistants maternels soit 480 €

Avis du Conseil Municipal : négatif à l'unanimité

Projet de RPAM intercommunal

En concertation avec la ville de Vesoul, et en réponse à plusieurs sollicitations, la Caisse d'Allocations Familiales souhaite engager une réflexion autour de l'évolution Relais Parents Assistants Maternels de Vesoul en Relais Parents Assistants Maternels intercommunal.

Ainsi une première réunion a eu lieu mardi 02 mai sur l'opportunité d'une telle perspective.

Pour information du Conseil Municipal

Stérilisation et identification des chats errants

Notre municipalité s'est rapprochée de la Fondation 30 millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Lecture de la convention

Pour information, la fondation prendra en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants à hauteur de 80 € pour une ovariectomie et tatouage ainsi que 60 € pour une castration et un tatouage.

Une réunion sera organisée avec la Fondation et les habitants concernés. Évolution à suivre.

DCM : Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la signature par le maire de la convention.

Concours des villes et villages fleuris

Lancement de la campagne 2017 par le département.

Avis du Conseil Municipal, accord à l'unanimité.

Ancienne vaisselle - salle des fêtes

Il a été décidé de vendre l'ancienne vaisselle de la salle des fêtes, en vue de l'achat de la nouvelle, à savoir :

10 €	25 assistes plates ou creuses
8 €	25 assiettes dessert
5 €	25 fourchettes
5 €	25 grosses cuillères
5 €	25 couteaux
3 €	25 petites cuillères

DCM : Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la vente de l'ancienne vaisselle aux tarifs correspondants. Les habitants de Pusy-Épenoux devront s'inscrire en Mairie

Pour info

Tableau tenue bureau de vote du 7 mai.

Commission animation, préparation 8 mai et repas des voisins du 19 mai

Condoléances

Vide grenier ACLPE : 15 juillet 2017

Inauguration lagune prévue en juin 2017

La secrétaire,
BARJOU C.



le Maire,
KALANQUIN J. P.



The stamp is circular and blue, containing the text 'MAYOR OF PUST-AMER' at the top, '70000' at the bottom, and a central emblem. The signature 'Kalanquin' is written in black ink across the stamp.